



PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ

Liberté
Égalité
Fraternité

N°29 - 9 SEPTEMBRE 2021

LETTRE D'INFORMATION

en Bourgogne-Franche-Comté

ENSEMBLE, REDONNONS DU TONUS
À L'ÉCONOMIE TRICOLEURE



LE PLAN FRANCE RELANCE FÊTE SON PREMIER ANNIVERSAIRE

1,7 milliard d'euros bénéficient déjà à la région Bourgogne-Franche-Comté

Annoncé par le gouvernement le 3 septembre 2020, le plan France relance est bâti sur 3 grands axes :

- accélérer la transition écologique,
- améliorer la compétitivité des entreprises, de la recherche et du secteur de la culture,
- renforcer la cohésion sociale et territoriale.



Ce soutien à l'investissement a joué un rôle important dans la traversée de la crise par les acteurs économiques. Dans une situation d'incertitude liée à la crise sanitaire (confinements, couvre-feu, fermetures administratives), **le plan France relance a évité un gel de l'investissement et des projets.**

Il a encouragé le monde économique, le monde territorial (nos collectivités) et le monde associatif à avancer sur leurs projets, et leur a redonné confiance.

Sur des thématiques ciblées, de natures très variées retenues par le gouvernement, l'enjeu a été de financer des projets qui autrement auraient mis plusieurs années à être lancés ou n'auraient pas vu le jour. L'objectif commun a été de favoriser le **redémarrage de l'économie**, mais aussi de **préparer l'avenir et participer à la transformation de l'économie et des territoires**, en encourageant des projets répondant à des exigences de **souveraineté** (industrielle, alimentaire) et **d'innovation** (numérique, décarbonation, transformation de l'agriculture). Un effort spécifique a été réalisé auprès des jeunes avec le plan «1 jeune 1 solution».

Il se déploie maintenant depuis un an. Des projets ont été soutenus en région dès octobre 2020, avec de premières entreprises lauréates du Fonds « Territoires d'industrie ». Le déploiement s'est poursuivi à un rythme soutenu, en particulier depuis mai 2021 sur la transition écologique et la cohésion.

Près de **1,7 milliard d'euros** bénéficient déjà à la région, dont 1 milliard d'euros qui ont été notifiés à des projets bénéficiaires.

Au total, **plus de 3 200 projets** sont soutenus dans toute la région : projets de développement industriel, investissements dédiés au développement d'une alimentation locale de qualité, rénovation énergétique des bâtiments des collectivités territoriales, développement du numérique dans les écoles etc.

Près de **30 000 particuliers** ont bénéficié de Ma Prim' Rénov' pour les aider à rénover et isoler leur logement sur le plan thermique.

2 360 très petites entreprises (TPE) de moins de 11 salariés ont bénéficié du chèque numérique de 500 euros.



Les Actualités

NUMÉRIQUE ET TIERS LIEUX

1,5 M€ POUR LA STRUCTURATION TERRITORIALE DES TIERS LIEUX

L'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires publie un appel à projets sur la structuration des réseaux régionaux de tiers lieux par un financement de :



1,5 MILLION
d'euros

Les réseaux de tiers-lieux jouent un rôle essentiel d'accompagnement des tiers-lieux sur leur territoire. L'ANCT et le Haut-Commissariat aux compétences ont décidé d'apporter un soutien aux réseaux.

Il s'agit de financer les missions opérationnelles de ces réseaux, tels que la formation, le conseil, l'animation de communauté, la mutualisation de moyens, la documentation, et la production de ressources communes.

Une seule candidature par région sera retenue. Il est fortement recommandé aux acteurs de candidater en consortium.



CALENDRIER

• du 3 septembre au 8 octobre 2021

SUR LE SITE

[www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/profils/entreprises/
appel-manifestation-dinteret-fabriques-de-territoires](http://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/profils/entreprises/appel-manifestation-dinteret-fabriques-de-territoires)

TIERS-LIEUX : L'EXEMPLE DE LA MJC DES GRÉSILLES (DIJON)

L'engagement du Gouvernement en faveur des tiers-lieux a été confirmé avec **un budget de 130 M€, dont la moitié de France Relance.**

Natacha VIEILLE, sous-préfète à la relance, était en déplacement sur ce thème des tiers-lieux, à la MJC des Grésilles, le 9 juillet dernier, accueillie par François MONNIN, directeur du centre multimédia de Dijon, qui a bénéficié des financements de France relance, au titre de l'appel à manifestation lancé le 11 juillet 2019 par le Gouvernement :

AMI « FABRIQUE DE TERRITOIRES »

150 000 € sur 3 ans





L'objectif de cet AMI était d'encourager la dynamique des tiers-lieux dans les territoires et de soutenir des structures qui proposent de nombreuses activités autour du numérique aux habitants et aux professionnels.



Les crédits permettent ainsi au centre multimédia de Dijon de :

RENFORCER LES ACTIONS en direction des personnes les plus éloignées du numérique,

PROPOSER DES ATELIERS de programmation et de robotique dans les écoles du quartier des Grésilles,

RENFORCER LA VEILLE NUMÉRIQUE et devenir centre de ressources numériques pour les structures de quartier (proposer les formations les plus en adéquation avec les attentes des publics),

DÉVELOPPER DES MODULES COURTS de médiation numérique pour les salariés des associations,

ASSURER UNE PERMANENCE d'accompagnement numérique sur le marché du quartier des Grésilles.

Cette visite s'est faite en présence de jeunes réunis au sein d'un atelier robotique permettant de construire des robots à partir d'une programmation sur tablette (initiation au code)

Vidéo réalisée à cette occasion sur **LA CHAÎNE YOUTUBE DE LA PRÉFECTURE**

<https://www.youtube.com/watch?v=oY0Y1d8jV24>

4000 CONSEILLERS AU SERVICE DE L'INCLUSION NUMÉRIQUE

Le **déploiement de 4000 conseillers numériques** est un dispositif piloté par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires qui relève de la stratégie nationale d'inclusion numérique. Il vise à combler le déficit constaté de professionnels de l'accompagnement au numérique en France, notamment lors de la crise sanitaire.

EN RÉGION



CONSEILLER
NUMÉRIQUE



8 MILLIONS
d'euros de budget

166 demandes de recrutement
de conseillers numériques

par près de 110 structures publiques et privées
dont 5 conseillers numériques recrutés et installés



Par un accompagnement personnalisé, les conseillers numériques vont soutenir les français dans leurs usages quotidiens du numérique en les sensibilisant aux enjeux. Il vont favoriser les usages citoyens et critiques. Ils vont également permettre à tous de réaliser des démarches administratives en ligne de manière autonome.

Deux appels à projets ont déjà été publiés en décembre 2020 puis en mars 2021 et ce dispositif fera l'objet d'une troisième vague d'attribution des postes de conseillers numériques restants à la fin septembre.

Pour en savoir plus :

<https://www.conseiller-numerique.gouv.fr>

FILIÈRE AUTOMOBILE

BPI FRANCE LANCE UN APPEL À PROJETS D'ACCÉLÉRATEUR AUTOMOBILE

L'objectif de cet AAP est de répondre aux enjeux de la filière automobile et être accompagné pour challenger une stratégie et améliorer la compétitivité.

Les projets attendus devront :

- **répondre à la rupture technologique** et aux impératifs environnementaux,
- **maîtriser les évolutions** du modèle économique,
- **intégrer les nouvelles attentes** sociétales,
- **pérenniser la croissance** de l'entreprise en s'appuyant sur l'industrie du futur et l'innovation.

Les dossiers sont à déposer avant le 7 décembre 2021

www.bpifrance.fr/nos-appels-a-projets-concours/candidatez-a-laccelerateur-automobile



Critères d'éligibilité

diriger une entreprise (PME ou ETI) d'au moins **3 ans d'existence**, de plus de **10 collaborateurs** et d'avoir un **chiffre d'affaires supérieur à 2 M€**.

L'accompagnement proposera un parcours intensif de 18 mois incluant du conseil sur mesure, un parcours de formation collective, des rencontres de filières et de la mise en réseau pour développer des relations business durables.

UN NOUVEL APPEL À PROJETS POUR SOUTENIR LA FILIÈRE FORÊT-BOIS

À l'occasion du 10ème Forum Bois Construction, **Emmanuelle Wargon**, ministre déléguée auprès de la ministre de la Transition écologique, chargée du Logement, a annoncé l'ouverture de l'appel à projets

« INDUSTRIALISATION DE PRODUITS ET SYSTÈMES CONSTRUCTIFS BOIS ET AUTRES BIOSOURCÉS »



50 MILLIONS
d'euros de budget

1 OBJECTIFS

Soutenir la construction des bâtiments avec des produits bois issus de la forêt française pour les besoins du gros œuvre et du second œuvre afin d'accroître rapidement la capacité industrielle française dite « de seconde transformation ».

BÉNÉFICIAIRES :

L'ensemble des entreprises de la filière bois et des autres filières biosourcées.

3 PROJETS ATTENDUS :

- **améliorer** le process de production et gagner en compétitivité,
- **créer ou étendre** les unités de production industrielle de grande envergure,
- **développer** des technologies innovantes.

Les dossiers sont à déposer avant le 15 octobre 2021 pour la première vague.

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/20210716/scb2021-152>

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT « ÉCOLES DE PRODUCTION »

La Banque des territoires accompagne depuis 2018 le développement de nouvelles écoles. Aujourd'hui c'est un appel à manifestation d'intérêt « **ÉCOLES DE PRODUCTION** », mis en place par le gouvernement, en partenariat avec la Banque des Territoires, France Industrie et la Fédération nationale des Écoles de production, qui voit le jour. Cet AMI est constitué à 80 % de prêts subordonnés et 20 % de subventions d'ingénierie.



Doubler le nombre d'écoles de production sur le territoire d'ici à 2023 en créant de nouvelles structures et en accélérant les projets déjà existants.

BÉNÉFICIAIRES :

Sont éligibles les structures de droit privé souhaitant ouvrir une école de production d'ici les rentrées 2021, 2022 et 2023.

Proposer un accompagnement « sur mesure » autour de deux axes :

1 L'INGÉNIERIE EN AMONT DU PROJET avec un financement de la Banque des Territoires de

50 000 €
pour 20 projets

2 LE FINANCEMENT DE PLUSIEURS ÉTAPES de la vie du projet pour permettre aux écoles de se doter des équipements nécessaires à l'apprentissage. Taux de subvention maximum pour les investissements industriels sera de **50 %**, dans une limite de **800 000 €**.
Pour l'amorçage du projet, les premiers investissements et les besoins de fonds de roulement au cours des premières années d'activité, possibilité d'un prêt subordonné de **100 000 à 300 000 €**.

Les dossiers sont à déposer avant le **15 octobre 2021**.

www.banquedesterritoires.fr/ami-ecoles-de-production

UNE ROUTE PLUS VERTE

DES AIDES POUR L'ACQUISITION DE VÉHICULES UTILITAIRES LÉGERS ÉCOLOGIQUES ET DE VÉLOS ÉLECTRIQUES



- **840 000 primes à la conversion et 330 000 bonus écologiques** ont été alloués depuis le début du quinquennat. Étant donné ce succès, le bonus et la prime à la conversion sont renforcés en 2021 pour les véhicules utilitaires légers électriques et hybrides rechargeables ;
- le gouvernement déploie une **enveloppe de 150 M€** afin de financer des aménagements cyclables et des places de stationnement sécurisés pour vélos en gare. L'objectif est de favoriser les modes de déplacement responsables et écologiques, pour que l'utilisation du vélo atteigne 9 % des déplacements en 2024.

4.1 M€ en la région Bourgogne-Franche-Comté pour l'aménagement de ses voies cyclables et **1.1 M€** pour le stationnement sécurisé en gare ;

- De plus, la loi Climat & Résilience prévoit une prime à la conversion, **1500 € au maximum, à l'achat d'un vélo à assistance électrique** en échange de la mise au rebut d'un véhicule polluant. Cette aide s'applique également aux vélos cargos acquis par des particuliers, des professionnels, des collectivités ou des associations, pour un montant maximum de 1000€.

Nouveaux barèmes applicables pour les véhicules utilitaires légers (VUL) :

	VUL de moins de 1 305 kg (classe I)	VUL entre 1 305 et 1760 kg (classe II)	VUL de plus de 1 760 kg (classe III)
Prime à la conversion	5 000 €	7 000 €	9 000 €
Bonus	5 000 €	5 000 €	5 000 €
Total en cumulant les dispositifs	10 000 €	12 000 €	14 000 €

www.primealaconversion.gouv.fr/dboneco/accueil/

APPEL À PROJETS DE L'ADEME – ORPLAST

Objectif Recyclage **PLAST**iques soutient financièrement l'intégration de matières plastiques recyclées par les plasturgistes ou les transformateurs qui effectuent la transformation de la matière première en produits, en prenant en compte les contraintes techniques réelles pour adapter les systèmes productifs à l'intégration des MPR (Matière première de recyclage).

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 15 septembre 2022.



Plus d'informations sur :

<https://les-aides.fr/aide/WHYPGSwMDA4v/ademe/appele-a-projets-orplast-objectif-recyclage-plastiques.html>

L'ADEME Bourgogne-Franche-Comté vous propose un rendez-vous digital d'une heure :

JEUDI 16 SEPTEMBRE 2021 DE 13H30 À 14H30

pour les entreprises et les accompagnateurs de la filière plasturgie, les conditionneurs et les entreprises de la restauration et les collectivités en charge de restauration collective.





Retrouvez l'ensemble des mesures du plan de relance

planderelance.gouv.fr



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*